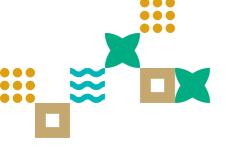
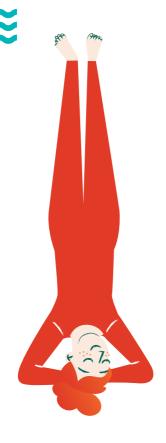


BLAIN • BOUVRON • LA CHEVALLERAIS • LE GÂVRE





Rédaction : Pays de Blain Communauté - **Conception :** Sandwich Éditions - **Impression :** Kalydéa - Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales et sans solvant. **Tirage** à 9 000 exemplaires. Mai 2022.













SOMMAIRE

À votre service!	3 - 7
Je réduis mes déchets	8-11
Je réutilise pour moins jeter	12 - 13
Je trie pour mieux recycler	14 - 17
Je prépare ma venue en déchèterie	18-19
Et quand j'ai tout trié ?	20 - 22
J'ai une question!	23
Contactez-nous	24



À VOTRE SERVICE!

Pays de Blain Communauté est chargé de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets des 16500 habitants de Blain, Bouvron, La Chevallerais et Le Gâvre.

Tri sélectif, compostage, recyclerie, bornes textiles, déchèteries, collecte des ordures ménagères... de nombreuses solutions existent sur le territoire pour réduire et gérer vos déchets



III LA REDEVANCE INCITATIVE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le service Déchets de la communauté de communes est financé par un système de redevance. Comme pour l'eau et l'électricité, ce que vous payez dépend de votre consommation.

Lors de votre inscription au service vous êtes équipé d'un bac, doté d'une puce électronique scannée et enregistrée à chaque ramassage (ou « levée ») par le camion-benne. Les informations sont ensuite traitées par le service Déchets et permettent le calcul de la redevance.

La redevance est dite « incitative » car elle comprend :

UNE PART FIXE QUI CORRESPOND À :

- Un abonnement au service Déchets.
- Un forfait de **13 levées à l'année** qui varie selon le volume du bac. Ce volume est déterminé en fonction de la composition du foyer.



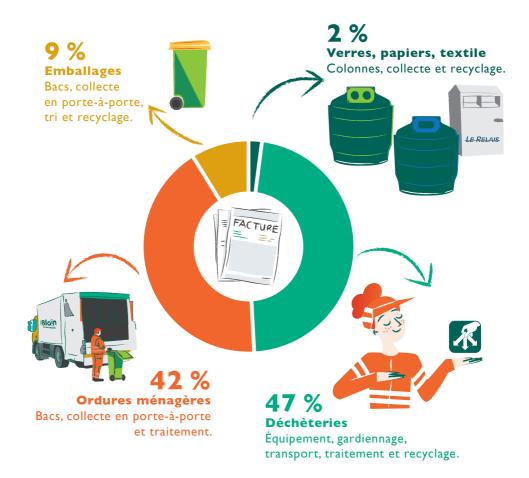
Un supplément pour chaque levée supplémentaire au-delà du forfait de 13 levées annuelles.

X QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE?

La redevance incitative ne se limite pas au financement du ramassage des ordures ménagères, elle finance un ensemble de charges et de services :

achat et entretien du matériel et des véhicules, collecte et traitement des déchets, frais de structure, taxes...

Chaque facture sert à financer les dépenses du service Déchets de la façon suivante :



≅ COMBIEN VAIS-JE PAYER?



Tout dépend de la taille de votre bac et de votre utilisation du service Déchets.

Plus vous trierez, plus vous réduirez le volume de vos déchets ménagers et mieux vous maîtriserez votre facture.

Les tarifs sont révisés tous les ans.

La redevance incitative fait l'objet de 2 factures annuelles :

- de janvier à juin inclus, (50% de la part fixe)
- de juillet à décembre inclus. (50% de la part fixe + part variable)

La facture est envoyée dans les 2 mois qui suivent la fin de la période.



LES GRANDES ÉVOLUTIONS À VENIR

2022 / 2023

LE TRI SE SIMPLIFIE!

Pot de yaourt, barquette, film plastique... Désormais plus d'hésitations! Tous les emballages se trient (voir consignes pages 14-15).

NOUVEAU RYTHME DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Passage à une collecte tous les quinze jours.

BIENVENUE AUX BACS JAUNES

Collecte des emballages en porte-à-porte en bac jaune individuel.

2024

UNE DÉCHÈTERIE NOUVELLE GÉNÉRATION

Construction d'une nouvelle déchèterie sur le parc d'activités des Blûchets à Blain.

2025

FERMETURE DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À TREFFIEUX

Nos ordures ménagères devront trouver une nouvelle destination.



JE RÉDUIS MES DÉCHETS







III TRI DES BIODÉCHETS : BIENTÔT TOUS CONCERNÉS !



Au 1^{er} janvier 2024, les biodéchets (déchets alimentaires) ne pourront plus être jetés avec les ordures ménagères.

Réduire à la source reste le premier réflexe, en limitant le gaspillage alimentaire qui représente encore 30 kg de nourriture consommable jetée par habitant par an. Pour les biodéchets restants, plusieurs solutions existent pour les valoriser : alimentation animale (poules, ...), paillage ou compostage.

• DANS MON COMPOSTEUR...

JE METS

- Épluchures de fruits et légumes
- · Restes de repas
- Filtres et marc de café, thé
- Coquilles d'œufs (pilées)
- · Feuilles mortes et fleurs fanées
- · Mouchoirs et essuie-tout
- Déchets de jardin broyés (tonte uniquement en petites quantités)

JE NE METS PAS

- Herbes indésirables montées en graines
- Cartons et papiers imprimés
- Huile de friture ou de vidange
- · Gravier, sable, cailloux
- Mégots, cendres de charbon, barbecue

QUELQUES GESTES POUR UN BON COMPOST!

- Je coupe mes déchets en morceaux et je brasse régulièrement.
- Je varie les apports (secs et humides).
- Je surveille l'humidité (ni trop, ni trop peu).

JE RÉUTILISE POUR MOINS JETER

▼ DONNER, ACHETER D'OCCASION

• RECYCLERIE DE BLAIN

Jouets, équipements électroniques, outillage, meubles, livres, revues, CD, vaisselle, décoration, vêtements...

Pour donner ou acheter des objets en bon état, ayez le réflexe « Recyclerie » !



PRATIQUE

Recyclerie de Blain Zone d'Activités des Bluchets - 44130 BLAIN

Ouverture: mercredi, vendredi et samedi 9h30-12h30 / 14h-18h Rens. sur www.recyclerienordatlantique.org

• TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES



Une vingtaine de bornes textiles sont réparties sur le Pays de Blain afin de collecter les vêtements, chaussures ou la petite maroquinerie (sac à main, ceinture...) que vous ne portez plus ainsi que le linge de maison. Selon leur état, ils seront ensuite réutilisés ou recyclés.

Conditions de dépôts :

- Vêtements même usés mais propres et secs.
- · Chaussures attachées par paires.
- Textiles déposés dans des sacs de 30 L maximum.



≅ RÉPARER OU FAIRE RÉPARER

• RÉPAR'ACTEURS

Dans le cadre d'une démarche locale de promotion de la réparation, Pays de Blain Communauté et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique ont recensé et labellisé plusieurs professionnels du territoire qui ont reçu la marque « Répar'acteurs ».



• ACHETER DURABLE, OUI MAIS COMMENT?

Pour s'y retrouver, voici nos conseils :

- Privilégiez les objets porteurs de labels environnementaux. Les produits sur lesquels ils sont apposés sont plus résistants ou encore bénéficient d'une extension de garantie.
- Choisissez un appareil avec un **indice de réparabilité élevé**. En faisant cela, vous achetez un appareil plus facile à réparer et donc réduisez considérablement le risque de devoir le remplacer en cas de panne.



JE TRIE POUR MIEUX RECYCLER



LE BAC JAUNE

Plus de 8 000 foyers répartis sur les communes du Pays de Blain vont être dotés de bacs individuels jaunes pour la collecte des emballages recyclables.

Plus propres et plus simples, les bacs individuels jaunes complètent le dispositif des bacs individuels pour la collecte des ordures ménagères. Ils remplacent les colonnes jaunes « emballages » sur les points-tri.

Ces colonnes vont disparaître, sauf dans les déchèteries ou dans des cas particuliers où la mise en place de bacs individuels ne pourra se faire.

ADOPTEZ LES BONS GESTES!

- Déposez vos emballages en vrac dans le bac jaune, pas dans des sacs.
- N'emboîtez pas les emballages les uns dans les autres!
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.



• DANS MON BAC JAUNE IL Y A...



DÉCHETS ACCEPTÉS

Emballages métalliques, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastiques.





DÉCHETS REFUSÉS

Ordures ménagères : couches, vaisselle cassée, masques jetables usagés, essuie-tout, mouchoirs, etc.





NOUVEAUX DÉCHETS ACCEPTÉS

Pots de yaourt, barquettes et films plastiques... Désormais 100% des emballages vont dans le bac jaune.







EXECUTE LES POINTS TRI

Sur le Pays de Blain, le tri du verre et du papier s'effectue en apport volontaire dans des colonnes de tri installées à des endroits d'affluence et de passage.

• LE PAPIER

"TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT!"



DÉCHETS ACCEPTÉS

Journaux, magazines, publicités, prospectus, enveloppes, papiers, catalogues, annuaires, courriers, lettres, livres, cahiers.





DÉCHETS REFUSÉS

Papier cadeau brillant, papier peint, cartons, papier photo (à jeter dans les poubelles ménagères ou en déchèterie), film plastique (blister), essuie-tout, mouchoirs.





• LE VERRE

"RECYCLABLE À L'INFINI"



DÉCHETS ACCEPTÉS

Emballages en verre : pots sans couvercle, bouteilles sans bouchon ni capsule, bocaux sans couvercle.





DÉCHETS REFUSÉS

Verre de table, vaisselle cassée, terre cuite (à jeter dans les poubelles ménagères ou en déchèterie).



ASTUCE RÉEMPLOI

Plutôt que de jeter vos emballages en verre, réutilisez-les! Par ailleurs le système de consigne revient en force, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos magasins et producteurs locaux.

JE PRÉPARE MA VENUE EN DÉCHÈTERIE

Le Pays de Blain est équipé de 2 déchèteries qui recueillent un certain nombre de déchets qui ne trouvent pas leur place dans la collecte en porte-à-porte : ferraille, bois, gros cartons...

• CONDITIONS D'ACCÈS



L'accès aux déchèteries est gratuit tant que les quantités apportées sont raisonnables (maximum 2m³/jour).

Seuls les véhicules équipés d'un droit d'accès sont autorisés à pénétrer sur les sites. Vignette ou carte d'accès vous seront remises lors de votre inscription auprès du service Déchets.



Pour les professionnels, des conditions particulières s'appliquent. Consultez les modalités et tarifs sur www.pays-de-blain.com

PRATIQUE

DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE DE BLAIN

Rue Thomas Edison, Zone d'Activités des Bluchets 44130 BLAIN

Lundi, jeudi, vendredi de 14h à 18h.

Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE DE BOUVRON

Route de Guenrouët, Lieu-dit "La Gare" 44130 BOUVRON

Mardi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.



PRODUITS ET MATÉRIAUX ACCEPTÉS



Cartons (vidés de leur contenu et pliés à plat, sans ficelle ni plastiques)



Déblais et gravats



Plâtre



Bois



Tontes et branchages (exempts de plastique et autres grillages)



Ferraille et métaux non ferreux



Matériel et objets électriques (frigos, fours, TV, jouets électriques,...)



Produits dangereux de la maison (peintures, solvants, acides, aérosols,...)



Meubles et literies



Piles (y compris piles rechargeables hors d'usage)

• PRODUITS SPÉCIFIQUES

Certains produits spécifiques ne sont pas collectés en continu sur les déchèteries : amiante liée et pneus de véhicules légers. Renseignez-vous auprès du service Déchets pour connaître les dates et modalités de dépôt.





(INTERDIT



Le brûlage des déchets verts est interdit afin de limiter les risques de départ de feu et de nuisances pour le voisinage et d'éviter tout impact nocif sur l'environnement. Le non-respect de cette réglementation est passible d'une contravention de 450 €.

ET QUAND J'AI TOUT TRIÉ?

EXECUTE : COMMENT ÇA MARCHE?

Pour tous les déchets non recyclables, la collecte des ordures ménagères a lieu I semaine sur 2 en porte-à-porte (à domicile). La taille de votre bac dépend de la composition de votre foyer.



COMPOSITION DU FOYER	VOLUME DU BAC
I à 2 personnes	120 L
3 personnes	140 L
4 à 5 personnes	240 L
6 personnes et plus	360 L
Gros producteurs	660 L

NOUVEAUTÉ

La collecte des ordures ménagères évolue et passera à un ramassage tous les 15 jours pour permettre la collecte des emballages en porte-à-porte en bac jaune.





■ QUE DOIS-JE METTRE DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES ?



DÉCHETS ACCEPTÉS

Tous les déchets non réutilisables et non recyclables (vaisselle cassée, papier souillé, textiles sanitaires jetables...).





DÉCHETS REFUSÉS

Déchets recyclables, déchets dangereux (piles, produits toxiques), déchets de déchèterie (déchets verts, appareils electroniques), textiles, bombes aérosols.



DÉPÔTS SAUVAGES!

Abandonner ses déchets en dehors des lieux prévus à cet effet, même dans un sac fermé, constitue un dépôt sauvage et un délit passible d'une amende de 135 € à 1 500 €.

Si vous constatez un dépôt sauvage près de chez vous, contactez le maire de votre commune qui dispose des pouvoirs de police.

■ QUAND FAUT-IL SORTIR LES POUBELLES?

La collecte des bacs pour les ordures ménagères et des bacs pour les emballages (bacs "jaunes") se fait en alternance : une semaine les bacs ordures ménagères, l'autre semaine les bacs emballages.

La collecte est organisée par secteurs géographiques. Votre lieu d'habitation détermine votre jour de collecte. Le calendrier de collecte est actualisé tous les ans.



MODALITÉS DE COLLECTE

- Bac sorti la veille au soir et rentré au plus tard le soir du jour de collecte.
- Bac positionné sur le trottoir, bien visible (pas caché par un muret ou une voiture), poignées côté route.
- Couvercle du bac fermé, sans sac qui dépasse. Interdit de déposer des sacs à côté de votre bac.



J'AI UNE QUESTION!

□ J'EMMÉNAGE / JE DÉMÉNAGE, QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

Vous arrivez sur le territoire, inscrivez-vous auprès du Service redevance incitative (au 09 70 72 79 32) afin d'être notamment équipés d'un bac pour la collecte de vos ordures ménagères et d'une vignette pour l'accès en déchèteries. Vous déménagez, rapprochez-vous rapidement du service afin de mettre à jour votre dossier et prendre un rendez-vous pour la reprise de votre bac.

▲ LA COMPOSITION DE MON FOYER ÉVOLUE, PUIS-JE CHANGER LE VOLUME DE MON BAC ?

La taille de votre bac ordures ménagères est fonction du nombre de personnes dans votre foyer. Si la taille de votre foyer évolue (arrivée ou départ d'un enfant, séparation ou nouvelle union, décès,...), rapprochez-vous du service Déchets pour ré-étudier votre situation (un justificatif vous sera demandé).

III BAC ABÎMÉ OU VOLÉ, QUE FAIRE?

En cas de bac détérioré, cassé ou volé, signalez-le auprès du service Déchets qui vous indiquera les modalités pour réparer ou remplacer votre bac.

■ JE SOUHAITE CONNAÎTRE MON NOMBRE DE LEVÉES.

Pour le suivi de vos levées, rendez-vous sur <u>www.ecocito.com</u>, un portail en ligne qui vous permet de suivre votre production de déchets et de communiquer avec la collectivité sur simple création d'un compte usager (vos identifiants sont inscrits en haut à gauche de votre facture).













